

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

annuités liquidables Question écrite n° 43547

#### Texte de la question

M. Étienne Mourrut attire l'attention de M. le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants sur les revendications exprimées par l'Union française des associations de combattants et de victimes de guerre (UFAC) afin que le bénéfice de la campagne double soit accordé aux anciens combattants en Afrique du nord dans les mêmes conditions que pour les conflits antérieurs, et le remercie de bien vouloir lui faire connaître ses intentions en la matière.

### Texte de la réponse

L'attribution des bénéfices de campagne double aux anciens combattants d'Afrique du Nord fonctionnaires et assimilés est un sujet sensible. Le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants n'ignore ni le rapport GAL ni l'avis du Conseil d'État qui s'en est suivi. Cependant, il faut prendre en compte les difficultés d'application d'une telle mesure. Le secrétaire d'État a relancé la concertation interministérielle sur ce sujet. Ainsi qu'il l'a annoncé lors de l'examen par le Parlement du projet de loi de finances pour 2009, il fera des propositions concrètes sur ce dossier à la fin du printemps 2009, même si elles ne répondent pas tout à fait aux souhaits exprimés par le monde combattant. Par ailleurs, le secrétaire d'État tient à préciser que l'incidence budgétaire de la campagne double n'entre pas dans le cadre du programme 169 « mémoire, reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant » de la mission « anciens combattants - mémoire et liens avec la nation » mais dans celui du programme 741 « pensions civiles et militaires de retraites et allocations temporaires d'invalidité » de la mission « pensions ».

#### Données clés

Auteur : M. Étienne Mourrut

Circonscription: Gard (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 43547

Rubrique : Retraites : fonctionnaires civils et militaires Ministère interrogé : Défense et anciens combattants Ministère attributaire : Défense et anciens combattants

#### Date(s) clée(s)

Question publiée le : 3 mars 2009, page 1945 Réponse publiée le : 12 mai 2009, page 4564